

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-014

Date de convocation : **21 mars 2022**

Nombre de délégués en exercice : <b>26</b>
Nombre de membres présents : <b>16</b>
Nombre de membres votants : <b>17</b>

L'an deux mille vingt deux, le **28 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BRUNEL, FERLET, MARTIN, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, REVOL, BELIER-COLLONGE, LAFONT.

Pouvoir de M. GIORGIO à M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. BAREILLE

### Objet : Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Administratif 2021 et des restes à réaliser :

- à la somme de 10 892 016.23 € pour la section d'investissement
- à la somme de 15 209 737.40 € pour la section d'exploitation

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le*

Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com